L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 26 OCTOBRE 1879.

FRANCE.

Le dimanche 5 octobre eut lieu les élections des délégués sénatoriaux dans les Hautes-Alpes et dans la Charente.

Dans les Hautes-Alpes, les votes sont favorables à la cause républicaine.

Dans la Charente, les délégués sont à peu près les mêmes que ceux du mois de janvier dernier, qui ont nommé M. le général de Rémond d'Aix, monarchiste, en remplacement de M. André, bonapartiste, décédé. Le parti conservateur a choisi, cette fois, pour candidat, M. de Chadois, ancien député à l'Assemblée nationale.

L'honorable M. Monier, député de Seine-et-Marne, dont l'état de santé inspire des inquiétudes, songerait, assure-t-on, à donner sa démission.

Au nombre des candidats dont on parle pour le remplacer, le cas échéant, nous remarquons M. Dubouchet, conseiller général en Seine-et-Marne, et chef, à Paris, d'une grande maison de banque.

UN DISCOURS IMPÉRIALISTE.—En même temps que MM. Louis Blanc, Pelletan, etc., M. Pascal a prononcé dimanche dernier, à la Seuve, un discours en faveur de la cause impérialiste, que l'on ne reproduit in extenso. Nous n'en relèverons que le passage ci-après, qui provoquera sans doute une réponse.

Le temps de ces valses hésitatés est passé.—Nous ne devons plus accepter ce bonapartisme vague, impersonnel et rétrospectif, derrière lequel s'abritent des fidélités douteuses. Tout le monde sait où est le représentant de l'Empire; il faut le reconnaître ou sortir de jeu. Nous servons une cause devant laquelle s'effacent toutes les individualités, et c'est sur le terrain que je viens de déterminer qu'il faut désormais grouper nos forces et engager toutes les luttes qu'un avenir probable peut faire réserver; il importe peu d'assurer quelques succès partiels trop chèrement payés par des effacements compromettants.

ÉLECTEURS PEU SÛRS.—Vont-ils savoir, pendant que tout cela se passe, de quelle façon les électeurs entendent-leurs devoirs?

Tout dernièrement, à Mayragues, près de Marseille, on renouvelait le Conseil municipal. Le chiffre des électeurs inscrits était de 350. Au premier tour, il y eut 8 votants; au deuxième tour: 2. Les candidats mêmes n'avaient pas voté voté!

Il y a trois jours, à Saint-Chamas, élections de cinq conseillers complémentaires.

Electeurs inscrits..... 800
Votants..... 10

Et sur les 10, deux bulletins blancs.

Le plus joli, c'est que si on faisait seulement semblant de rejeter le suffrage universel aux électeurs de Mayragues et de Saint-Chamas, ils feraient une révolution!

AGITATIONS ESPAGNOLES.—Le "Standard" publie, au sujet des événements d'Espagne, une longue dépêche, dont nous détachons le passage suivant:

"Les partis antidynastique agitent l'Espagne une fois de plus. Les plus graves rumeurs circulent jusque dans les journaux ministériels et conservateurs. Le gouvernement a été déjà que, depuis les dernières élections, tandis que la politique conciliante du maréchal Martinez-Campos permettait à des représentants des groupes radicaux et démocratiques d'entrer au Congrès, des négociations très-sérieuses avaient été engagées par MM. Ruis Zorilla, Salmeron, Figueras et autres "leaders" de l'école intransigeante, pour amener des hommes comme MM. Martos, le marquis de Sardoal-Mesa et Carvajal à se joindre à leurs agissements.

D'abord des proclamations démagogiques de ce qu'on appelle les jeunes républicains devaient être répandues dans les casernes et parmi les classes ouvrières seulement. Ces manœuvres devaient consister d'abord en des mesures et aux officiers de l'Armée régulière. L'objet de la conspiration était de fomenter le malaise et le désordre jusqu'au moment où l'on pourrait gagner quelques généraux et un bataillon, pour faire un pronunciamento.

Les documents saisis à Saragosse, à Madrid, en Catalogne, prouvent que diverses agences travaillaient dans ce but. Il paraît que dans l'armée il existe une tendance à favoriser ce mouvement, auquel les grandes villes sont, au contraire, très opposées. Des entrevues avaient eu lieu à Paris, depuis la prorogation des Cortès, entre MM. Ruis Zorilla, Salmeron et les leaders parlementaires de la Révolution. Mais M. Castelar et le maréchal Serrano avaient refusé de s'associer à une entreprise qu'il considéraient comme prématurée et uniquement destinée à renforcer la réaction à cour et dans les classes dirigeantes. Ils s'étaient même décidés, ainsi que M. Carvajal, à revenir à Madrid pour informer qu'ils déclinent toute responsabilité dans le mouvement.

LES RÉCOLTES.—Le Bulletin des Halles, de Paris, annonce que la récolte des céréales en France n'a été, cette année, que de 76 millions 500,000 hectolitres.

La moyenne est de 100 à 102 millions d'hectolitres.

La récolte de l'an dernier avait été de 95 millions, et, en outre, le blé était léger de poids, car l'hectolitre pesait moins de 75 kilogrammes.

Le même journal annonce que, d'après les lettres qu'il a reçues de ses correspondants, la récolte des betteraves, dans nos départements sucriers, serait de 25 ou 30 décimes de la moyenne annuelle.

RÉFORME POSTALE.—D'après la "Gazette de Paris" le gouvernement prépare encore une réforme qui sera bien accueillie par le public: c'est l'abaissement à 0,10 de la taxe des lettres pour toute la France. On affirme que M. Dethey, ministre des postes et télégraphes, présentera le projet de loi en décembre de manière à pouvoir le mettre en application dès le 1er janvier 1880. Il résoud de cette mesure les meilleurs résultats non-seulement au point de vue du développement des transactions, mais encore au point de vue fiscal.

—On télégraphie de Bruxelles, 6 octobre, à la "République française" que dans l'avenue Louise, au bois de la Chambre, la veuve d'un officier a apostrophé le roi et un aide-de-camp, en poussant des cris séditieux. Examinée par les médecins légistes, elle a été reconnue atteinte d'aliénation mentale.

Le "Soleil" revient sur une fausse attribuée à M. Gambetta, et dont plusieurs journaux ont déjà publié le texte. La "République française" ne dit rien à ce sujet, et en définitive, dans ces ne voyions parler qu'après elle, nous pouvons aujourd'hui authentique. La voici:

"L'expérience est faite; le ministère doit comprendre que le gouvernement républicain a le plus vif intérêt à faire adopter par le Parlement la proposition d'amnistie plénière. Que les journaux républicains continuent donc la campagne en faveur de laquelle l'opinion publique s'est énergiquement prononcée. Il faut espérer qu'au début de la session, les deux chambres adopteront une mesure de clémence qui fera disparaître à jamais la cause de nos discordes civiles."

Ordre pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

—Pendant son récent voyage en Suède, la princesse royale de Danemark a été victime d'un vol. On lui a soustrait un magnifique écrin contenant des joyaux pour une valeur de 70,000 couronnes. Le voleur vient d'être découvert et arrêté à Copenhague. C'est un jeune monsieur de Weiss, appartenant à l'équipage du vapeur Slesvigma. Il avait introduit furtivement dans la chambre de la princesse à bord du navire, et, après l'avoir lavé l'écrin, que l'on vient de retrouver en sa possession.

—Le tribunal correctionnel de Cognac a condamné M. Ulysse Pic à 200 fr. de dommages-intérêts, et 50 fr. d'amende, pour diffamation envers M. Gustave Cuno d'Ornano.

—Le "Pays" publie, hier, la note suivante:

"Nous apprenons, avec plaisir, de la bouche la plus certaine, que, dans une conversation qu'il vient d'avoir avec plusieurs députés, le prince Napoléon a dit que les Partis? des lois Ferry."

—Le journal officiel enregistre la nomination de M. le vicomte de Richemont, au poste de ministre de France à Washington.

On lit dans le Gaulois:

"On parle beaucoup, dans les cercles du gouvernement, de publier la liste des Mexicains. Les négociations sont bien au grand jour depuis quelque jours. Il serait quelque chose, pour le pays du général général, de notre sympathique président M. Décoyat."

LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE.

La presse russe continue à tenir un langage fier. Jusqu'à présent, les journaux n'avaient vu que l'Allemagne; elle est passée aujourd'hui à l'Angleterre et le ton à la guerre tonne. Par exemple, le journal "Nouvelle Vremia" qui est "Slavophile" reçoit de son correspondant de Londres:

"Que dit-elle devant la politique russe de la Russie dans le Turkestan nous donne une leçon stratégique que nous avons longtemps ambitionné dans ces contrées. Quelques plusieurs le désapprouvent, un dessein anglo-russe est tout bonnement impossible. La question est de savoir le cas échéant, quelle route l'on devrait prendre pour pénétrer dans l'Indoustan."

Suit tout un plan de campagne.

"Le langage, ajoute le correspondant, tenu contre Bulgarie est encore plus menaçant. Le "Pilot" demande que l'on fasse tous ses efforts pour tenir le pays et l'armée préparés en vue d'une guerre imminente avec l'Allemagne et l'Autriche. Le "Vedomosti" de Saint-Pétersbourg soutient que la guerre éclatera probablement dans quelques mois et affirme hautement que le mouvement nihiliste, qui sape les fondements de la puissance russe, est entretenu par l'intrigue et l'argent de l'étranger.

"Il n'y a pas jusqu'au "Molva," journal financier, anti-panslaviste et doué d'une sorte prudence, qui n'assure que la catastrophe est sur le point d'éclater et que le glaive de Némésis est suspendu sur la tête du prince de Bismarck."

Pour une presse qui est tenue en laisse par l'état de siége, c'est là une rare liberté d'allures.

CHANZY ET BISMARK.

Voici quelques détails puisés à bonne source sur le court séjour qu'a fait à Berlin le général Chansy.

Le 5, dans l'après-midi, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg reçut, par Eydtkuhn, la visite du comte Wilhelm de Bismarck, qui venait le saluer au nom du prince-chancelier. Le général avait manifesté à son interlocuteur le désir de présenter lui-même ses respects au prince, il lui fut répondu que celui-ci serait charmé de lui accorder une entrevue dans son hôtel de la Wilhelmstrasse.

L'entrevue du prince de Bismark et du M. le général Chansy dura environ vingt minutes. Notre ambassadeur fit part au prince de la satisfaction que le gouvernement français avait éprouvée des déclarations faites à Vienne, à M. Teissereno de Bort; à quoi M. de Bismarck répondit:

—Je ne puis que répéter à Votre Excellence les paroles que j'ai dites à M. Teissereno de Bort: la sage attitude des hommes d'Etat qui sont actuellement au pouvoir en France ne peut que contribuer au maintien de la paix; mais, si M. Waddington était remplacé, dans peu de temps, à la direction des affaires, par quelqu'un qui serait moins de nature à tenir compte des véritables intérêts de la France, je ne répondrais de rien.

Le prince de Bismark fit ensuite allusion à l'accueil qui serait fait au général Chansy à Saint-Pétersbourg.

—Votre Excellence sera probablement plus fêtée qu'elle ne l'a jamais été dans le pays et elle retourne: je vous dirai pourquoi que vous ne seurles l'être jamais plus de Russie que vous ne le serez ici, si nous avions le bonheur de vous posséder parmi nous.

—Je prends volontiers acte de cette parole, serait répondu le général Chansy; car, je puis vous en donner l'assurance, le gouvernement de la République française tient aux sentiments de cordialité de l'Allemagne à son égard au tout aussi haut prix qu'aux sympathies dont la société russe se plaît à honorer le peuple français.

Le langage de feuilles allemandes à l'égard de la France concorde parfaitement avec celui que le chancelier a tenu au général Chanzy; leur ton est doucereux parfois, mais empreinte d'une certaine froideur.

LA VOIX D'UN RÉPUBLICAIN MODÉRÉ.—M. Fréminet, député de l'Aube et secrétaire de la gauche républicaine, vient de prononcer à Troyes un discours aussi remarquable par l'éloquence que par l'opportunité. L'orateur, cherchant les choses sous les mots, a eu un mouvement heureux en revendiquant pour les républicains qu'on appelle modérés le nom de modérateurs. Sortant des généralités, il a abordé la question plénière, incomprise, qu'il a qualifiée du nom du parti républicain, avec un franchise dont le pays lui saura gré, et il l'a traitée avec une netteté pleine de sens et de tact qui ne sera contestée d'aucune part.

Voici quelques extraits de son discours:

M. Frémiset a établi la différence existant entre les républicains radicaux et les républicains modérés.....

Il y a, a-t-il, une politique qui aime à s'appeler radicale, par opposition à une autre qu'elle qualifie de modérée. Ici, je demande la permission d'ouvrir une parenthèse pour faire toutes mes réserves. Quand on emploie les mots de républicains modérés, on se réserve de donner bientôt à cette locution un sens qui veut dire: modérément républicains, médiocrement républicains. Eh bien, je déclare que je n'accepte pas cette interprétation. (Très bien! très bien!—Applaudissements répétés.)

Nous ne sommes pas des républicains modérés; nous sommes, si vous le voulez, des républicains modérateurs. Nous sommes ceux qui voulons rappeler au parti républicain qu'il a besoin de garder avec lui cette grande masse du pays qui est, comme je l'ai dit, le juge du camp et qui porte le succès où elle va. Nous voulons enfin que le pas dont marche le parti républicain soit tel qu'il puisse être suivi par cette grande masse du pays. (Applaudissements.)

L'orateur a énuméré ensuite les diverses luttes que la République a eu à soutenir contre l'opposition, et les dangers auxquels l'exposerait peut-être ceux qui demandent le renversement de la Constitution.

Il a terminé en disant:

Je veux croire que, dans un moment où le gouvernement a pris résolument en mains la cause de la société moderne contre la contre-révolution, toutes dissidences disparaîtront parmi les républicains. C'est en secondant le gouvernement républicain qui est à notre tête; c'est en travaillant à écarter de sa route les obstacles qu'une opposition imprudente y accumulerait, que nous servirons utilement la cause que nous voulons faire triompher, la cause de la République, la cause de la démocratie. Je vous demande donc, messieurs, de vous associer avec moi dans le toast que je vous propose de porter au gouvernement, dans la personne de son chef vénéré, Mr. Jules Grévy, Président de la République française! (Adhésion unanime et applaudissements prolongés.)

MME JULIETTE LAMBER—Le "Figaro" dessine la silhouette du "rédacteur en chef" de la "Nouvelle Revue":

Quand je vis pour la première fois Mme Adam, je fus vivement frappé de sa grande beauté.—Cette beauté est restée la même: l'œil, d'un gris bleuté et plein de lumière, qui pétille, la bouche aussi spirituelle que pour; toujours, comme autrefois, plus dans les jambes deux fossettes qui font que, quand elle rit, elle semble aux deux fois.—Mince et très élégante, la taille est tellement souple, que la femme semble plus grande qu'elle ne l'est en réalité. La voix est douce et métallique. Quand elle parle, le mot sonne ferme et bien timbré. Elle raconte avec un charme infini. Je ne sais pas qui lui a vendu de l'esprit, mais, à coup sûr, on ne lui a pas volé son argent, car cet assaisonneur qui relève tout.—A travers tout cela, une façon de se pencher en arrière et de regarder très haut qui lui sied à merveille.

Mme Adam travaille depuis le matin jusque après deux ou trois heures après minuit. A part les relations de monde, ses récréations et ses amitiés, tout son temps est pris par un labeur obstiné et optimiste. Elle adore le travail—Heureuse femme. Et comme je voudrais en dire autant!

Elle voit tout, s'occupe de tout et s'intéresse à tout. Elle est au courant de tout ce qui se fait, se dit ou s'imprime; d'un esprit agaçé et de bon conseil, elle jouit dans son parti d'une énorme influence.

M. Jules Favre est arrivé à Genève.

MM. Gustave Rossi et Alexandre Dumas, fils, se sont rencontrés avec M. Gambette à Lausanne.

—D'après les dernières correspondances d'Haïti, le jour de l'incendie des Cayenaives, un matelot du brick français de ville de Blaye travaillant à enlever la maison de M. Lancelot, vice-consul de France, a été tué d'un coup de fusil. Les autorités ont pu portaient deuxième. Les mêmes conditions.

Articles de quincaillerie, de ferblanterie, de bois, cuivre et bijouterie en magasin de 5 cts, 1420, rue du Canal.

—Paris, à propos du traité de commerce franco-anglais, le nom de Franklin est à l'ordre du jour, proférons-en pour mémoire un de ces mots fameux: "Les nations ont leur bien comme les hommes, et les biens d'autrui ne profitent pas."

L'UNION FRANÇAISE.

Une circulaire suivante vient d'être adressée aux résidents français de la Nouvelle-Orléans. Il est difficile de rien ajouter à l'éloquent et chaleureux appel de ce vaillant patriote, M. F. Lesseps. Les Français résidant dans les colonies qui ont répondu à Marc, participeront sûrement, depuis sa fondation, l'Union française, et le rôle qui lui a été dévolu dans la fraternité de 1878, le comité de colonie fondé par elle avec la participation des autres sociétés françaises.

A côté des sociétés de secours mutuels qui ont pour objet de protéger l'ouvrier, la prévoyance et les sentiments de fraternité et de solidarité parmi leurs membres et qui méritent par conséquent aussi le concours de tous les Français, l'Union a été instituée pour remplir une noble mission de charité envers ceux qui n'ont pas en la prévoyance de s'assurer par la mutualité contre la maladie et le chômage ou qui, pouvaient venus, n'ont pu encore obtenir le travail les moyens de se faire une place dans une société mutuelle.

L'Union française ne se propose pas seulement de secourir les malheureux, elle se charge encore de leur procurer du travail ou de l'emploi. Pour l'accomplissement de cette double et méritoire mission, elle recevra nous en sommes convaincus, l'appui et le concours que sollicite la circulaire dont voici le texte:

Nouvelle-Orléans, octobre 1879.

Monsieur,

A l'approche des hiver, l'Union Française fait appel, en faveur de ses compatriotes nécessiteux, à ceux qui sympathisent avec leurs malheurs.

Les circonstances ne sont guère favorables, nous le savons; mais ce que nous demandons est à la portée des bourses les plus modestes.

En prévision des froids prochains, plusieurs familles pauvres se sont fait inscrire sur nos registres pour du charbon, des vêtements, etc.... Nous entrons dans une période où cent qui sont sans moyens d'existence seront [illegible] à des privations douloureuses. Nous demandons qu'on nous aide à les mettre à l'abri des besoins les plus pressants.

L'Union Française prend sous sa tutelle tous les citoyens de notre nationalité qui méritent d'être secourus. A tous elle ouvre ses bras; mais ces bienfaits sont nécessairement limités à nos ressources,—et souvent, quoique à regret, elle se voit obligée de n'accorder qu'une aide incomplète.

Messagère de charité, elle frappe à la porte des heureux, au nom de ceux qui souffrent. De l'obole de tous, elle compose un trésor pour les pauvres.... Nos compatriotes écouteront-ils sa voix? Nous nous berçons de ce doux espoir.

Ce sera d'ailleurs un soulagement. A ceux qui désormais leur demanderont l'aumône, ils pourront répondre: —*Nous avons déjà donné pour ceux à l'Union Française; c'est à elle qu'il faut vous adresser.*

Ils auront acheté le droit de se soustraire aux sollicitations importunes.

Et c'est ici qu'apparaît dans toute son importance la mission de notre société. En organisant l'assistance gratuite, en se chargeant, dans la mesure de ses moyens, de toutes les infortunes, *elle tend à supprimer parmi les Français le mendicité, et tout au moins à la rendre inutile.*

Ce fait ne devrait-il pas attirer dans ses rangs tous ceux qui, dans notre colonie, jouissent d'une certaine aisance et qui ont quelque souci du nom français?

Par cet acte patriotique autant que charitable, l'Union vient épargner à nos compatriotes l'humiliation de voir un des leurs tendre la main aux passants. Elle obéit, dans cette circonstance, à un sentiment de fierté nationale que partageront ceux qui ont au cœur l'amour du vieux pays.

Mais ce n'est pas tout. La situation ce que nous exerçons sur nos secours est un sûr garant qu'ils ne vont qu'à ceux qui les méritent. Notre société combat les bons et les mauvais. Elle protège les uns, elle éloigne les autres. Pour les pauvres honnêtes, sans famille et sans amis, elle tient toujours en réserve de la nourriture et un logement. Elle met, en outre, tous ses soins à procurer de l'ouvrage à ceux qui ont la force et la volonté de travailler.

Son action, comme on le voit, ne laisse rien à désirer. Aussi, compte-t-elle sur le concours de tous les Français. Ce concours lui est d'ailleurs nécessaire pour que ses moyens d'action répondent à tous les besoins.

Ne croit-on pas qu'il soit bon, qu'il soit utile, qu'il soit méritoire d'apporter sa pierre à cet édifice de bienfaisance?

La Direction prie instamment les membres de l'Union d'alimenter ses trésoreries, en versant régulièrement leur cotisation. Elle les prie également de vouloir bien plaider sa cause auprès de leurs amis.

A ceux qui, jusqu'à ce jour, ont omis de se faire inscrire dans nos rangs, nous disons:—Notre œuvre n'est pas seulement une œuvre de bienfaisance. Elle n'est pas seulement une œuvre française; elle est avant tout une œuvre française!

Nous nous adressons à la fois, à votre générosité et à votre patriotisme, avec la conviction que notre appel trouvera des échos sympathiques.

L'Union Française ne demande à nos membres que 50 cents par mois; mais nos règlements ne prohibent point une cotisation plus élevée.... au contraire.

Des personnes autorisées se présenteront à domicile pour recueillir des adhésions.

Pour le Conseil de Direction,
F. TUJAGUE,
Président de l'Union Française.

Chaussures.

AU COIN DOUANE et BOURBON

GRAND DÉBALLAGE
—DE—
CHAUSSURES
DE TOUT GENRE.
Consignation variée et choisie.
Plus de 75,000 paires de bottes, bottines et souliers
Pour être vendus au-dessous du prix coûtant.

Les ACHETEURS de la VILLE et de la CAMPAGNE sont respectueusement invités à venir examiner notre immense stock de CHAUSSURES pour ces voisinages de Bélgique où le [illegible] P. CASAUBIEILH,
AU DRAPEAU ROUGE,
Coin Douane et Bourbon.
Sept-2m—MoD

F. MONTELEONE
FABRICANT de CHAUSSURES
EN GROS ET EN DETAIL,
80.....RUE ROYALE.....80
Goût Coupe.
ATTENTION! Les ordonnances de Paris et de Londres sont exécutées sur l'or. Ne 80 de la rue Royale. Confiant qu'il a un magasin un des plus vastes et des plus bien pourvus de toute sorte de chaussures élégantes, sûres et vissées, qu'il vendra à des prix défiant toute concurrence.
Les commandes de la ville et de la campagne seront exécutées dans le plus bref délai et avec [illegible]
19 sept—1m D Mar

ATTENTION.
M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Royale, coin Bienville.
FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.
Bottes et souliers en tous genres faits sur les meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que ceux de bien des maisons. Commandes de la ville et de la campagne exécutées dans les délais.
17 Sep 79—1 m V & O.

POINT CHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin François et Tonnelle.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, ENFANTS ET ENFANTS.
Ma devise est: "Ventes rapides et légers profits."
[illegible]

LA S. L. L.
"THE [illegible]"
DANS SA [illegible] ANNÉE
Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.
UNE AUTRE GRANDE OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
—TIRA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 11 Novembre 1879.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE L.
GROS LOT: $30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$110,400!
Le tirage commence publiquement 11 heures du matin
AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 11 Novembre 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de.....$30,000, soit $30,000
1 Lot de.....10,000..... 10,000
1 Lot de.....5,000..... 5,000
2 Lots de.....2,500..... 5,000
2 Lots de.....2,000..... 10,000
20 Lots de.....500..... 10,000
20 Lots de.....200..... 20,000
20 Lots de.....100..... 20,000
20 Lots de.....50..... 10,000
1,800 Lots de.....20..... 36,000
PRIX D'APPROXIMATION
[illegible] 2,700
[illegible] 2,000
[illegible] 600
1,857 Lots se montant à.....$110,400
Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE, (Propriétaire à M. A. D. DAUPHIN, Louisiana Box 692 New Orleans P. O.)
Expédition l'argent par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées, par des billets en poste, par des lettres enregistrées, par des billets en poste, par express.
Souvenez-vous qu'un Grand Tirage de $2 du Mardi, 11 Novembre 1879.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
Possédant garanties sont exigées et délivrées, immédiatement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
P. O. Box 692.
Nouvelle-Orléans, Lne
Toute lettre sans réponse est mise au rebut.

VENTES A L'ENCAN.
PAR SPEAR & ESCOFFIER.
VACHERIE! VACHERIE!
PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau 46 rue Royale. JEUDI le 30 octobre, à 11 heures de l'après-midi, près de la rue Bourbon, SALLE DU TIVOLI RÉGENCE.
19 Belles Vaches laitières avec leurs veaux et sur le point de vêler.
1 Taureau.
1 Charrette à lait avec harnais, etc.
Ce magnifique Chenil, Sidney, chienne noire.
La clientèle, environ six piastres par jour, sera donnée au plus fort enchérisseur.
Conditions—Comptant sur adjudication.
26 oct.

Propriétés en très grande valeur dans le Premier District.
Rue Gravier, entre celles Bolivar et Bertrand.
Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.
Succession de veuve Charles Roche.
Chas. D. Lallande,
vs.
Gustave Lallande et als.
Procès en partage No. 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIE J. SPEAR, encanteur.—Bureau No 46 rue Royale vendu à la BOURSE DES NOTAIRES, Dauphine et RUE DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET IBERVILLE, en vertu et conformement à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessous, les propriétés et différentes désignées, à savoir:
1° Trois certaines morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos. 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1834, et déposé au bureau de Théodore Guyot, notaire, sous le No. 42. Les dits lots mesurent chacun 20 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 20, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 8 lignes entre lignes parallèles.
Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage passé entre elle et Alexandre Murphy prédécesseur Théodore Guyot, notaire, le 19 octobre 1844. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.
Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets à escompte pour assurer le paiement, hypothèque garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement, plus pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires nécessairement de la totalité des billets en cours. Les acquéreurs ont le droit de payer toutes les obligations de la vente, à leur gré, à partir de la vente, le 1er janvier 1880 devant être nommées par les acquéreurs qui seront reçus de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente passés pardevant Octave Morel, notaire public.
Les frais seront prêts à être délivrés vers le 1er décembre 1879.
C. C. LEWIS,
Secrétaire.
19 oct—19 oct 26 nov.

AVIS AUX VOTANTS.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Enregistrement des votants, paroisse d'Orléans.
Bureau, maison d'Etat, rue Royale, en face de l'Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 24 septembre 1879.
Le bureau de l'enregistrement des votants pour la paroisse d'Orléans, sera ouvert JEUDI, le 25 septembre, à la maison d'Etat, rue du Conseil, devant la place Lafayette, et restera ouvert jusqu'au 16 novembre, les dimanches et les fêtes légales exceptés, de 8 heures du matin, sans midi, et de 1 à 4 heures du soir, sans midi, et ceux qui ont changé de domicile, à même de se faire enregistrer, pour pouvoir voter.
Le vote du grand nombre de citoyens pour des différentes [illegible] et [illegible] sont instamment invités à accompagner avec diligence leurs propres enfants, avant de [illegible] pour prouver [illegible].
Les bureaux resteront tous les jours, de 8 heures du matin à midi, et de 1 à 4 heures à 7 heures du soir.
CHAS CAVANAC,
Enregistreur des votants.
25 sep—de 24nov

MASS MEETINGS
—DU—
Parti Démocrate-Conservateur.
Bureau du Comité Central d'Etat du Parti Démocrate-Conservateur,
Nlle-Orléans, 24 octobre 1879.
Des masse meetings du parti Démocrate-Conservateur auront lieu ce jour: Gouv. L. A. Wiltz, Hons. Thos. D. McGinty, J. C. Egan, Alex Jumel, E. H. Fay, W. A. Strong, R. A. Burke, E. N. Ogden, E. John Ellis, Albert Voorhies, J. B. Hardy, R. F. Jones, E. H. Ogden, John Bulkley, Tom Cunningham, R. C. Richardson, J. C. Monroe, T. B. Lyons, R. C. Wickliffe, A. S. Morse, Ac Buman, F. P. Tonle, W. W. Finney, Wm. M. Levy, Wm. R. Jack, Gén. Randall Gibson, Gén. J. Floyd King, J. G. Hawkins, Lingham, F. E. Thierot.
Les ensembles auront lieu comme suit:
Le Samedi, 18 Octobre—Sur le Pont Lafayette, Nlle-Orléans.
Le Lundi, 20 Octobre—Couvent P. O.
Le Mardi, 21 Octobre—Bains-Bergin.
Le Mercredi, 22 Octobre—Chênes.
Le Jeudi, 23 Octobre—Bayou Sara.
Le Vendredi, 24 Octobre—Nouveau Chemin.
Le Lundi, 27 Octobre—Vinette.
Le Mardi, 28 Octobre—St Joseph.
Le Jeudi, 30 Octobre—Les Ecores.
Le Vendredi, 31 Octobre—Delta.
Le Samedi, 1er Novembre—Monroe.
Le Lundi, 3 Novembre—Bastrop.
Le Mercredi, 5 Novembre—Farmerville.
Le Jeudi, 6 Novembre—Ellis.
Le Vendredi, 7 Novembre—Arcadia.
Le Samedi, 8 Novembre—Ellis.
Le Lundi, 10 Novembre—Minden.
Le Mardi, 11 Novembre—Bellevue.
Le Mercredi, 12 Novembre—Shreveport.
Le Vendredi, 14 Novembre—Mansfield.
Le Vendredi, 14 Novembre—Coushatta.
Le Samedi, 15 Novembre—Thornton Hill.
Le Lundi, 17 Novembre—Natchitoches.
Le Mardi, 18 Novembre—Montgomery.
Le Jeudi, 20 Novembre—Alexandria.
Le Samedi, 22 novembre—Marksville.
Le Lundi, 24 novembre—Opelousas.
Le Mardi, 25 novembre—Vermillionville.
Le Jeudi, 23 novembre—St Martinville.
Le Mercredi, 26 novembre—Thibodaux.
Le Jeudi, 27 novembre—Abbeville.
Le Mercredi, 27 novembre—Franklin.
Le Vendredi, 28 novembre—Houma.
Le Samedi, 29 novembre—Thibodaux.
Le Lundi, 1 décembre—Napoléonville.
Le Lundi, 1 décembre—Donaldsonville.
Le Mardi, 4 novembre—Gonzales.
Le Lundi, 6 novembre—Harrisonburg.
Le Samedi, 8 novembre—Winnsboro.
Le Lundi, 10 novembre—Bayville.
Le Mardi, 11 novembre—Delhi.
Le Jeudi, 13 novembre—Floyd.
Le Vendredi, 14 novembre—Sulphur.
Le Lundi, 17 novembre—Pleasant.
Le Mercredi, 19 novembre—Maison de Cour de St-Charles.
Le Vendredi, 21 novembre—Vieille Maison de Cour de St-Bernard.
Le Samedi, 22 novembre—Point à la Hache.
Le Samedi, 29 novembre—Covington.
Le Samedi, 29 novembre—Pontchatoula.
Le Lundi, 24 novembre—Amite.
Le Mardi, 25 novembre—Hammond.
Le Jeudi, 27 novembre—Port Vinchon.
ALBERT VOORHIES,
Président du comité central du parti démocrate conservateur d'Etat en Louisiane.
O. M. THOMSON, Secrétaire.
15 oct—

Aux fabricants sucriers et aux Brasseurs.
BI-SULFITE de CHAUX
de BONNABEL.
1851.....1879
L'usage exact et scrupuleux partout, partout et toujours pour le jus de canne, le vin, le cidre, les plusieurs qui [illegible] dans la guerre [illegible] et [illegible] et [illegible] et [illegible] Vingt ans de succès complet prouve sa supériorité.
Prix réduit à 50 le barril.
H. BONNABEL,
RUE NORTH PETERS 27,
Entre les rues Dumaine et Bienville.
Sept—3m Entre les rues Dumaine et Bienville.

PAPIER PEINT.
Décorations d'ameublement.
P. BOSSONNEY,
92 et 100 RUE DE CHARTRES.
Ancienne maison H. MARBRY.
A BONNE qu'il vous un grand assortiment de papiers peinture [illegible] Bordures en tous genres, et qu'il vend les prix le plus bas possible. Une charge [illegible] de papiers [illegible] les appartements de chambre, meubles de salon, [illegible] maisons, enfin tout ce qui concerne le comfort et l'élégance [illegible] 21 sep-3m

MATELAS
Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ
DONAHOE
Fabrique de Matelas bordés à la corde patentée.
44.....RUE DES CHAMPS.....44
Près Dumaine.
Venez les voir.
J. J. DONAHOE.
Sept—3m

VENTES A L'ENCAN.
PAR H. STERN & CO.
600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR H. STERN & CO.—Encanteurs, il sera vendu, LUNDI 27 oct 1879, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 50 rue de Chartres—
600 caisses bottes, souliers et brodequins,
comprenant un bel assortiment
Conditions à la vente. 26oct—

PAR S. GUINAULT.
VACHES LAITIERES.
PAR S. GUINAULT, ENCANTEUR.—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville. MERCREDI, 29 octobre 1879—11 heures vendu, à 11 heures précises, sur le Chemin de Gentilly, coin Gentilly, près du Fair Grounds—
12 jolies vaches laitières, plusieurs fraîches en lait et d'autres au moment de vêler sous peu.
La clientèle sera donnée au plus fort enchérisseur.
Conditions—Comptant.
26oct—3t

PAR C. E. GIRARDEY
La résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 170 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, admirablement située comme résidence centrale en pour un homme de profession.
PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau No. 31 rue du Camp.—SAMEDI, 8 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan—
Cette vaste résidence en briques à deux étages avec mansarde, centralement située, désignée par le No 170 de la rue de la Douane, dans l'îlot borné par les rues Canal, Dauphine et Bourgogne. Elle contient un grand corridor, deux salons, salle à manger, chaque famille appartenant au premier étage. Au deuxième étage, corridor, trois grands appartements, en outre trois chambres sur la galerie au second étage et plusieurs aux mansardes—la balcon en fer au devant, gaz, cour, water-works, cour pavée et le droit de passage